DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE GAP

CANTON D'EMBRUN

Publication effectuée
le
Le Maire,
Pierre VOLLAIRE

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-049 SEANCE du 30 juin 2022 Convoqué le 24 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le trente du mois de juin, le Conseil municipal de la commune des Orres s'est réuni en séance ordinaire en Salle de réunion Prélongis (4 allée des Mélèzes - 05200 Les Orres) sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Membres en exercice : 15 Membres présents: 09

Résultat du vote : Votants: 15 Pour : 15 Contre: 00 Abstentions: 00

Présents: Mme ROUX Chantal, MM. AUBERT Sébastien, BONNAFFOUX Sébastien, CEAS Benoît, LAGIER Robert, MEGARNI Stéphane, MEYSSIREL Bernard, NOEL Hervé, VOLLAIRE Pierre.

Absents:

Pouvoirs: Mme BOU Suzanne à M. AUBERT Sébastien, Mme CHABRAND Gisèle à M. LAGIER Robert, Mme CHOSSAT Martine à M. NOEL Hervé. Mme FORME Sonia à Mme ROUX Chantal. M. LAURENS Ludovic à M. BONNAFFOUX Sébastien, M. MEYSSIREL Cédric à M.

MEYSSIREL Bernard.

Secrétaire : Mme ROUX Chantal

REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET D'UN MONTANT TOTAL DE 4 572 907,15 € CONSENTI PAR LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT D'UNE OPERATION DE REALISATION D'UN PARKING AUX ORRES 1650

Vu le projet de construction d'un parking en ouvrage souterrain au centre-station Les Orres 1650,

Vu la demande de financement déposée par la Commune des Orres auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Le Conseil Municipal de la commune des Orres, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, M. Le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 1 Ligne de Prêt pour un montant total de 4 572 907,15 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	Prêt au secteur public local
Montant :	4 572 907,15 euros
Durée de la phase de préfinancement:	12 mois
Durée de la phase d'amortissement :	40 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index:	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,53 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en
	fonction de la variation du taux du le

Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance et intérêts prioritaires : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est intégrée dans l'échéance
Modalité de révision :	Simple révisabilité
Taux de progressivité de l'échéance :	0%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ➤ AUTORISE Monsieur le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Pierre VOLLAIRE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif (dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat).